



Le programme ColisActiv' se lance sur 3 territoires pilotes



Retenu dans le cadre de l'appel à programme Certificats d'économies d'énergie (CEE) lancé en 2019, ColisActiv' prévoit de verser une prime dégressive par livraison sur le dernier kilomètre de colis effectué à pied ou en cyclologistique. Pour l'heure, trois territoires sont pilotes.

Retenu par le ministère de la Transition écologique dans le cadre de **l'appel à programme Certificats d'économies d'énergie** (CEE) de 2019, ColisActiv' prévoit de verser une prime dégressive par livraison sur le dernier kilomètre de colis effectué à pied ou en cyclologistique afin de garantir leur compétitivité par rapport aux prestations classiques via des véhicules thermiques.

Après étude préalable basée sur différents critères (feuille de route qualité de l'air, engagement politique, système vélo en place, taille et densité, etc.), **trois territoires ont été choisis** pour la phase pilote : la Communauté urbaine Grand Reims, la Communauté urbaine Angers Loire métropole, et en Ile-de-France l'Etablissement public territorial Paris Est Marne et Bois (1).

Une éco blockchain

Dans ces zones, les opérateurs de livraison du dernier kilomètre à pied ou à vélo intéressés sont actuellement invités à candidater auprès de ColisActiv' en **mentionnant le nombre de colis** (hors denrées alimentaires)

www.actu-transport-logistique.fr

Pays : France

Dynamisme : 2



[Visualiser l'article](#)

qu'ils projettent de livrer sur une année pleine (au moins 50 000 colis par territoire pour être éligible). Le programme ColisActiv' est porté par Sofub, une filiale commune de Sonergia, spécialiste en économie d'énergie, et de la FUB, association en mobilité active.

D'un point de vue technologique, il s'appuie sur **un algorithme d'analyse des données de livraison** pour vérifier le nombre de colis livrés et le mode de livraison utilisé, et sur une éco blockchain pour garantir l'origine des données. Sous réserve de financement, tous les territoires français pourront bénéficier du dispositif à partir de septembre 2021.

(1) Intercommunalité qui regroupe Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Le Perreux-sur-Marne, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint Maurice, Villiers-sur-Marne, et Vincennes).